

Cen'est pas votre laute

Aborder le Harcèlement Sexuel et les Agressions Sexuelles **Toute** activité sexuelle non désirée sans consentement

Il s'agit de <u>rapport de</u> <u>pouvoir</u>, et non de désir

Comprendre les agressions sexuelles

2

3

4

Le consentement doit être : libre, réversible et spécifique

Tout le monde peut être victime : les femmes, les hommes, les personnes 2ELGBTQ+, les Autochtones, les personnes handicapées

Réactions courantes

Vous pouvez ressentir certaines des émotions notées ici. Tout ce que vous ressentez est justifié et vous pouvez obtenir de l'aide.











"Ce **n'était** pas ma faute."

Signaler

Vous avez le droit de partager votre histoire, à votre rythme et au moment voulu.

Comment signaler

- Appeler 911: Si vous êtes en danger immédiat ou si vous avez besoin d'une assistance urgente
- Se render au postdu service de police local Se rendre au poste du service de police local ou à l'unité d'aide aux victimes d'agression sexuelle, si disponible
- Faire une déclaration: Le personnel policier vous demandera des détails sur l'incident

À quoi s'attendre

- Enquête: Le personnel policier examinera les preuves, interrogera les témoins et recueillera des informations
- Assistance médicale: Vous pouvez demander un examen médicolégal afin de recueillir des preuves

Vos droits

- Droit à du soutien: Vous pouvez vous faire accompagner par une avocate ou un avocat, une amie ou un ami ou un membre de votre famille
- Droit à la vie privée: vous n'êtes pas tenu de divulguer plus d'informations que vous ne le souhaitez

Il existe de nombreuses raisons pour lesquelles les personnes choisissent de ne pas signaler un incident : elles ont peur, se sentent dépassées ou ne sont pas convaincues d'être soutenues.

C'est à vous de décider si vous désirez signaler l'incident.

Centres d'aide aux victimes d'agression à caractère sexuel & de violence conjugale

Les centres d'aide aux victimes d'agression à caractère sexuel et de violence conjugale offrent une aide médicale et médico-légale, notamment pour le traitement des blessures, la prévention des infections sexuellement transmissibles et transmissibles par le sang, et la grossesse.



Les preuves ne seront communiquées au service de police qu'avec le consentement explicite de la victime.

Vous n'êtes pas seul(e).

De l'aide est disponible lorsque vous êtes prête ou prêt.

Q Où trouver de l'aide...

- www.crcvc.ca/fr/
- © Tél: 613-233-7614
- Ligne sans frais: 1-877-232-2610
- SMS: 613-208-0747
- crcvc@crcvc.ca